

CA/CK

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° /MEF/Douanes

..... le 19.....

Ci :

Objet : Cautionnement Bancaire
obligatoire pour toutes
les soumissions d'Entrepôt -

Circulaire N° 563 du 28-12-88

(Diffusion Générale)

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services et des usagers que désormais toutes les soumissions d'entrepôt doivent obligatoirement être cautionnées par une Banque.

La soumission d'entrepôt qui est annuelle et renouvelable chaque année, doit indiquer clairement le montant de la caution .

Les déclarations en détail d'entrée en entrepôt (D11) doivent comporter le visa d'un Fondé de Pouvoir de la Banque qui s'est portée caution.

Le visa est préalable à l'enregistrement des dites déclarations.

La mainlevée de caution ne pourra être accordée que lorsque les soumissions auront été apurées totalement.

La mesure ci-dessus édictée s'applique aux marchandises qui s'éjourneraient actuellement en entrepôt. A cet effet, un délai d'un mois pour compter de la date de signature de la présente circulaire est accordé aux concessionnaires d'entrepôts pour fournir à l'Administration des Douanes, la caution exigée.

A l'expiration de ce délai, les marchandises entreposées qui n'auront pas été couvertes par une caution bancaire, feront l'objet d'une liquidation d'office

.../...

Toute difficulté d'application de la présente circulaire
qui est immédiatement applicable me sera signalée d'urgence.



M. K. ANGOUA

AMPLIATIONS :

- Le Directeur des Services Centraux
- Le Directeur des Services Extérieurs
- Le Directeur des Enquêtes Douanières
- Le Directeur des Statistiques Douanières et de l'Informatique (SYDAM)
- Le S/Directeur Régional des Douanes du Sud à Abidjan
- Les Chefs de Bureau d'Abidjan, Bouaké, San-Pédro
- Le Chef de la Section des Entrepôts
- L'Association Professionnelle des Banques et des Ets. Financiers de C.I. (APBFCI) 01 BP. 3810 Abidjan
- Le SCIMPEX 01 BP. 3792 Abidjan 01
- UPACI 01 BP. 1340 Abidjan 01
- Syndicat des Transitaires S/C SOCOPAO - ABIDJAN
- Syndicat PME Transit